

# INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION EN LIGNE DU CONSEIL DE LA FAO

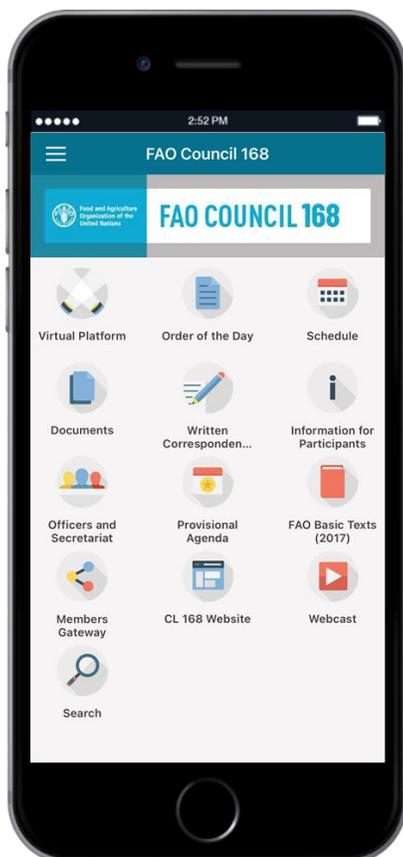
## Table des matières

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION DU CONSEIL DE LA FAO .....	2
Procédures spéciales pour la réunion hybride .....	3
Accès au Siège de la FAO pour la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO .....	3
Interprétation et déclarations .....	4
Calendrier et programme .....	4
Programme des séances .....	4
Comité de rédaction .....	4
Inscription officielle au Conseil de la FAO: Portail des Membres .....	4
Inscription à la plateforme virtuelle pour assister aux réunions du Conseil de la FAO .....	5
Accéder aux réunions du Conseil au moyen de la plateforme virtuelle .....	5
Téléchargement de Zoom .....	5
Accès aux salles de réunions .....	5
Instructions relatives à l'utilisation de Zoom .....	7
Qualité du son .....	7
Fonctionnalités de Zoom .....	7
Comptes rendus .....	9

## TÉLÉCHARGER L'APPLICATION DU CONSEIL DE LA FAO

Disponible en six langues, l'application vous tiendra informé de l'avancée des débats du Conseil en vous envoyant des notifications en temps réel!

*Scannez le code QR ci-dessous avec votre téléphone pour télécharger l'application!*



Pour de plus amples informations sur l'accès à l'application et son utilisation, consultez le

[manuel d'utilisation de l'application du Conseil de la FAO.](#)

## Procédures spéciales pour la réunion hybride

La cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO se tiendra selon des modalités hybrides: en présentiel au Siège de la FAO et sur la plateforme virtuelle.

Des précisions sur les procédures spéciales relatives à la tenue, à titre exceptionnel, de la cent soixante-huitième session du Conseil selon des modalités hybrides figurent dans la section II du document [CL 168/INF/5 – Méthodes de travail pour la cent soixante-huitième session du Conseil](#), qui se trouve sur le site web du Conseil.

## Accès au Siège de la FAO pour la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO

Les représentants permanents sont invités à accéder au Siège de la FAO par le portail d'entrée principal situé Viale delle Terme di Caracalla. À l'entrée, les représentants permanents seront invités à présenter leurs cartes d'accès aux bâtiments.

Des places de stationnement sont mises à disposition dans les locaux, juste en face de l'entrée principale de la FAO.

Les représentants permanents entreront dans le bâtiment de la FAO par l'entrée principale. Il leur sera demandé de se soumettre à un contrôle de température, de se désinfecter les mains et de présenter un certificat covid-19 valide attestant que l'une des trois conditions suivantes est remplie:

- i. **Vaccination complète contre la covid-19** effectuée moins de neuf mois avant la date d'entrée dans les locaux. Tous les vaccins contre la covid-19 reconnus par l'Organisation mondiale de la Santé ou approuvés pour une utilisation courante par l'autorité de santé publique nationale d'un Membre de la FAO sont acceptés;
- ii. **Résultat négatif d'un test de dépistage** réalisé moins de 48 heures avant pour les tests antigéniques rapides et moins de 72 heures avant pour les tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR).
- iii. **Rétablissement de la covid-19** dans les six mois précédant la date d'entrée.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez consulter le document ***Enhanced access to headquarters' premises for Permanent Representatives*** (Amélioration de l'accès des représentants permanents aux locaux du Siège), qui a été publié sur le Portail des Membres le 29 octobre 2021.

Veuillez noter que les réunions du Conseil se tiendront dans la Salle Plénière située au troisième étage du bâtiment A et que celles du Comité de rédaction auront lieu dans la Salle Verte, qui se trouve au premier étage du bâtiment A.

## Interprétation et déclarations

Des services d'interprétation simultanée seront mis à disposition dans les six langues de l'Organisation pour toutes les réunions de la cent soixante-huitième session du Conseil. Veuillez envoyer votre déclaration à l'adresse [FAO-Interpretation@fao.org](mailto:FAO-Interpretation@fao.org) au moins **une heure avant la prise de parole** afin de permettre aux interprètes de restituer au mieux vos propos. Les interprètes respecteront les règles de confidentialité et traduiront le texte effectivement prononcé.

## Calendrier et programme

Les horaires figurant dans le calendrier de la cent soixante-huitième session du Conseil correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC+1).

Les réunions de la cent soixante-huitième session du Conseil auront lieu de 9 h 30 à 12 heures le matin, de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi et de 17 heures à 19 h 30 le soir.

Grâce à l'application de la cent soixante-huitième session du Conseil, les participants recevront des notifications leur indiquant qu'une réunion va commencer, vient de se terminer ou est en pause ou qu'il y a eu un changement dans le calendrier du Conseil, le cas échéant.

## Programme des séances

Un [Programme des séances](#) sera diffusé dans toutes les langues de l'Organisation. Grâce à l'application de la cent soixante-huitième session du Conseil, les participants recevront une notification lorsque ce document sera disponible et ils pourront y accéder directement.

## Comité de rédaction

Les réunions du Comité de rédaction de la cent soixante-huitième session du Conseil se tiendront dans un format hybride, selon les mêmes modalités que celles des réunions en plénière. La fonction «share screen» (partage d'écran) de la plateforme Zoom sera utilisée pour apporter aux conclusions les modifications jugées nécessaires.

Une fois que les débats du Conseil sur tous les points de l'ordre du jour seront terminés, le Comité de rédaction se réunira en ligne dans une autre salle de réunion sur Zoom et physiquement dans la Salle Verte du Siège de la FAO.

## Inscription officielle au Conseil de la FAO: Portail des Membres

Connectez-vous au [Portail des Membres](#) pour vous inscrire au Conseil de la FAO.

Veuillez noter que chaque participant devra s'inscrire en utilisant sa propre adresse électronique, qui lui permettra d'accéder à la réunion en ligne.

Les délégués qui se sont inscrits sans indiquer leur adresse électronique sont priés de bien vouloir communiquer celle-ci au Conseil de la FAO, à l'adresse [FAO-Council@fao.org](mailto:FAO-Council@fao.org). Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des précisions, veuillez écrire à [FAO-Council@fao.org](mailto:FAO-Council@fao.org).

## Inscription à la plateforme virtuelle pour assister aux réunions du Conseil de la FAO

Les délégués accrédités pour participer au Conseil sont inscrits sur la plateforme virtuelle par le Secrétariat avec l'adresse électronique qu'ils ont indiquée lors de la phase d'accréditation.

Quelques jours avant le début du Conseil de la FAO, les délégués inscrits recevront un courriel contenant les informations et les identifiants d'accès suivants:

- Nom d'utilisateur
- Mot de passe
- Lien pour accéder à la plateforme virtuelle

## Accéder aux réunions du Conseil au moyen de la plateforme virtuelle

### Téléchargement de Zoom

Les participants peuvent télécharger [Zoom](#) sur tous les types d'appareils. La FAO vous recommande vivement de télécharger l'application Zoom sur votre appareil pour une meilleure expérience utilisateur et de connecter votre ordinateur au moyen d'un câble Ethernet relié à votre boîtier Internet (connexion filaire) plutôt que par Wi-Fi. Déconnectez tous les autres appareils de votre réseau.

*Zoom propose régulièrement de nouvelles versions de son application. Il est vivement recommandé de mettre régulièrement à jour son application, afin de s'assurer que les nouvelles fonctionnalités sont installées et de renforcer la sécurité de l'application.*

### Accès aux salles de réunions

La FAO recommande de se connecter à la salle de réunion de la plateforme virtuelle au moins 30 minutes avant le début de la réunion.

Une fois connecté à la plateforme virtuelle, suivez les étapes suivantes pour accéder aux salles de réunions et aux documents.

1. Cliquez sur le bouton «Salle de réunion du Conseil» dans le hall d'entrée.



2. Cliquez sur l'écran pour accéder à la réunion sur Zoom. Une fenêtre contextuelle va s'ouvrir et vous serez invité à accéder à la réunion sur Zoom. Veuillez vous assurer que vous avez désactivé le bloqueur de fenêtres contextuelles dans votre navigateur web ou votre appareil mobile. Vous trouverez à la droite de votre écran un lien vous permettant d'accéder à tous les documents du Conseil.



## Instructions relatives à l'utilisation de Zoom

*Compte tenu des vulnérabilités de sécurité signalées dans les médias au sujet de Zoom, voici quelques recommandations qui garantiront une bonne utilisation de la plateforme, en toute sécurité. Zoom propose régulièrement de nouvelles versions de son application. **Il est vivement recommandé de mettre régulièrement à jour son application, afin de s'assurer que les nouvelles fonctionnalités sont installées et de renforcer la sécurité de l'application.***

### Qualité du son

Veillez noter qu'un son de mauvaise qualité est ce qui complique le plus le travail des interprètes. Vous êtes donc invité à ne pas utiliser le microphone intégré à votre ordinateur, car celui-ci n'offre pas une qualité satisfaisante.

- Utilisez un casque USB avec microphone intégré.
- Si vous n'en avez pas, vous pouvez utiliser des écouteurs de téléphone portable dotés d'un microphone et reliés à votre ordinateur (n'utilisez pas le bluetooth).
- Vous pouvez aussi utiliser un microphone externe relié par un câble USB.
- Si un groupe de participants utilise un seul microphone, veillez à ce que la personne qui prend la parole soit près du microphone.

Désactivez toutes les notifications sonores (Skype, WhatsApp, courriels, etc.) avant le début de la réunion et installez-vous dans un endroit sans bruit de fond ni écho.

Veillez à adapter votre intervention à la situation, c'est-à-dire au fait que vous participez à une réunion organisée à distance (parlez plus lentement et plus distinctement et évitez d'abuser des acronymes, par exemple).

### Fonctionnalités de Zoom

Lorsque vous vous connectez à la réunion sur Zoom, vous aurez accès aux fonctionnalités suivantes, qui contribueront au bon déroulement de la réunion. Les fonctionnalités encadrées en rouge dans l'image sont expliquées ci-dessous.



1. **Bouton *Mute/Unmute* [couper/réactiver le micro]:** Une fois que vous êtes connecté à la salle de réunion en ligne, veuillez-vous assurer que votre microphone est bien coupé. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, activez votre microphone en cliquant sur le bouton *Mute/Unmute*.
2. **Bouton *Video*:** Cliquez sur ce bouton pour activer ou désactiver la caméra de votre ordinateur.
3. **Bouton *Participants*:** Cliquez sur ce bouton pour voir la liste de tous les participants à la réunion.
4. **Bouton *Interpretation*:** Cliquez sur ce bouton pour sélectionner le canal d'interprétation que vous souhaitez écouter. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.
5. **Bouton *Reactions*:** Il vous permet d'ouvrir un menu, dans lequel vous trouverez le bouton «*Raise hand*» (lever la main), qu'il faut utiliser pour **demander la parole**. Une fois que vous avez terminé votre intervention, veuillez cliquer à nouveau sur le bouton.

## Comptes rendus

Les projets de compte rendu seront mis à disposition sur le Portail des Membres.

Veillez noter que les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections aux comptes rendus avant leur publication peuvent communiquer les modifications à l'équipe chargée des comptes rendus, à l'adresse [Verbatim-Team@fao.org](mailto:Verbatim-Team@fao.org), jusqu'au 10 décembre 2021.

Grâce à l'application du Conseil de la FAO, les participants recevront des notifications lorsque les projets de compte rendu seront disponibles.